



## **53<sup>e</sup> session du Comité technique de l'évaluation en douane de l'Organisation Mondiale des Douanes :**

### **UN NOUVEL INSTRUMENT SUR LA VALEUR EN DOUANE : Avis consultatif 4.19**

#### **Réintégration d'une redevance rémunérant deux droits distincts**

[To read the English version click here](#)

Lors de sa 53<sup>e</sup> session (18 au 20 octobre 2021), le Comité technique de l'évaluation en douane (CTED) de l'OMD a adopté un nouvel instrument consacré aux redevances et droits de licence.

*Rappel : le CTED est chargé d'assurer la mise en œuvre harmonisée de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Il prend des décisions techniques qui sont publiées sous forme d'instruments, de commentaires, d'études de cas, d'avis consultatifs, de notes explicatives ou d'études. Ces instruments contribuent à assurer l'application et l'interprétation uniforme des dispositions de l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC. Bien que n'ayant pas force de loi contraignante, ce sont de précieux outils pour interpréter les règles nationales sur l'évaluation en douane dans les pays qui ont ratifié et mis en œuvre l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane, comme c'est le cas dans l'Union Européenne.*

L'Avis consultatif 4.19 s'ajoute aux 19 instruments existants qui traitent des redevances et des droits de licence au sens de l'article 8.1 c) de l'Accord sur l'évaluation en douane. Cet instrument traite d'une redevance unique, payée en contrepartie de deux droits licenciés (droit d'utiliser ou d'incorporer un intrant importé breveté dans la production d'un produit fini dans le pays d'importation et droit d'utilisation d'une marque de commerce sur le produit fini).

L'avis conclut à la réintégration de l'intégralité de la redevance dans la valeur de l'intrant, car les conditions de l'article 8.1.c (soit, la relation avec l'intrant et paiement en tant que condition de la vente à l'exportation de l'intrant) sont remplies.

Une fois officiellement approuvé par le Conseil de l'OMD, cet avis consultatif sera publié.

*Le département Douane et Commerce International de DS Avocats est un membre actif de la délégation de la CCI qui assiste aux sessions du TCCV en tant qu'observateur, et se tient à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.*

**CONTACTEZ-NOUS**

[dscustomsdouane@dsavocats.com](mailto:dscustomsdouane@dsavocats.com)